

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

RASSEMBLEMENT INTERDIT SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.

- Prévues par Art. L. 3131-15 §1 6°, art. L. 3131-13, art. L. 3131-16 al. 2, art. L. 3131-17 §1 du C. de la santé publique. Art. 3, art. 1 du décret 2020-1310 du 29-10-2020.

- Réprimée par Art. L. 3136-1 al. 3 du C. de la santé publique.

Date / heure : le 16/11/2020 à 16h46

Lieu : RUE DE LA CROISSETTE

. LASALLE - 30

Agent verbalisateur

. Agent verbalisateur N° : 00425645

. Code Service : 14356

Type de contravention

Articles visés